

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 mai 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mai 2014**

**2014 DPA 1001** Groupe scolaire Olivier de Serres / Saïda (15e). Avenant n° 2 au marché de marché de travaux.

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L. 212-4 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 421-1 relatif à la demande de permis de construire ;

Vu la délibération 2010 R.3 ,en date du 17 février 2010, désignant les représentants de la Ville au sein du Jury appelés à procéder à la sélection du maître d'œuvre chargé de la reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Oliver de Serres - 20, rue de la Saïda (15e) ;

Vu la délibération 2010 DPA 16, en date du 2 avril 2010, approuvant le principe de reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15e), les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et le dépôt de la demande de permis de construire ;

Vu la délibération 2010 DPA 81, en date du 8 juillet 2010, autorisant M. le Maire de Paris à déposer la demande de permis de démolir en vue des travaux de reconstruction et d'extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15e) ;

Vu la délibération 2011 DAJ 1, en date du 9 février 2011, autorisant M. le Maire de Paris à signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres ses 16 décembre 2010, 11 janvier et 25 janvier 2011 ;

Vu la délibération 2011 DPA 41, en date du 27 mai 2011, autorisant M. le Maire de Paris à déposer la demande de permis de construire précaire en vue de la mise en place d'une construction provisoire pour le relogement de l'espace 1<sup>er</sup> livre et d'une salle de classe de l'école maternelle dans le cadre des travaux de reconstruction et d'extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15<sup>e</sup> ;

Vu la délibération 2011 DPA 68, en date des 26 et 27 septembre 2011 autorisant M. le Maire de Paris à souscrire un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 20101210004081 signé avec le groupement conjoint constitué de M. Jean-François SCHMIT Architecte mandataire, la Société SAS GEC Ingénierie et la Société Sarl TRIBU co-traitants, relatif à la reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15<sup>e</sup>) ;

Vu la délibération 2011 DPA 78, en date des 12, 13 et 14 décembre 2011, approuvant les modalités de passation du marché de travaux relatif à la reconstruction et l'extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15<sup>e</sup>) et du marché de fournitures des équipements de la cuisine dudit bâtiment ;

Vu la délibération 2012 DAJ 1, en date des 6 et 7 février 2012, autorisant la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'Offres lors de ses séances des 10 janvier 2012 pour le marché de travaux relatif à la reconstruction et l'extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres – 20, rue de la Saïda (15<sup>e</sup>) et 6 mars 2012 pour le marché de fournitures des équipements de la cuisine dudit bâtiment ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 28 janvier 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, autorisant Mme la Maire de Paris à souscrire un avenant n° 2 au marché de travaux n° 20121210006352 passé avec l'entreprise BOUYGUES BATIMENT Ile-de-France Ouvrages Publics pour l'opération de reconstruction et l'extension du groupe scolaire Olivier de Serres, 99, rue Olivier de Serres – 20, rue de la Saïda (Paris 15<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à souscrire un avenant n° 2 au marché de travaux n° 20121210006352 signé avec l'entreprise BOUYGUES BATIMENT Ile de France Ouvrages Publics ayant pour objet de porter le montant global du marché de travaux de 15.247.400,19 euros HT à 16 279 665,09 HT, 19 535 598,11 TTC valeur octobre 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2313, rubrique 213, mission 80000-99-010, du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants.